



MÉTIERS DU NUMÉRIQUE



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Lycée Suzanne Valadon

Limoges

Certificateur : MINISTRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE

code RNCP : n°35340

Date de publication : 09/03/2021

# BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO) - SISR

Option Solutions d'Infrastructure, Systèmes et Réseaux

## PRÉSENTATION MÉTIER

Un service informatique rendu à une organisation est défini comme un ensemble de solutions techniques (d'infrastructure ou applicatives) répondant à un besoin, soutenu par des activités de maintien en condition opérationnelle et de support, sur lequel le prestataire informatique s'engage. Un besoin d'adaptation ou d'évolution du système informatique, support du système d'information d'une organisation, nécessite d'opérer des choix : créer ou adapter, faire ou faire faire, conserver ou remplacer une technologie, ou encore centraliser ou répartir.

## OBJECTIFS

Le BTS option SISR permet d'acquérir des compétences dans 3 domaines d'activités :

- **Support et mise à disposition de services informatiques.**
- **Cybersécurité des services informatiques.**
- **Administration des systèmes et des réseaux.**

## PUBLICS / PRE-REQUIS

- Tout public
- Être titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre professionnel de niveau 4

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.





# BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO) - SISR

Option Solutions d'Infrastructure, Systèmes et Réseaux

## Durée

- 1 100 h à 1 350 h selon statut sur 2 ans

## Validation / Modalités d'évaluation

- BTS Service Informatique aux Organisations (SIO) option SISR, diplôme de niveau 5
- Certification TOEIC
- Possibilités de certification : TOSA

## Modalités de formation

- Alternance centre de formation / entreprise
- Accompagnement et tutorat

## Modalités de financement

- Contrat d'apprentissage

## Tarif de référence\*

Prise en charge de la formation par :

- Les opérateurs de compétence (OPCO)
- CNFPT
- Employeurs publics

Gratuit pour l'alternant

\*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

## CONTENU

**Support et mise à disposition de services informatiques** : Le référentiel de certification est découpé en blocs de compétences. Gérer le patrimoine informatique. Répondre aux incidents et aux demandes d'assistance et d'évolution. Développer la présence en ligne de l'organisation. Travailler en mode projet. Mettre à disposition des utilisateurs un service informatique. Organiser son développement professionnel.

**Administration des systèmes et des réseaux** : Concevoir une solution d'infrastructure réseau. Installer, tester et déployer une solution d'infrastructure réseau. Exploiter, dépanner et superviser une solution d'infrastructure réseau.

**Cybersécurité des services informatiques** : Protéger les données à caractère personnel. Préserver l'identité numérique de l'organisation. Sécuriser les équipements et les usages des utilisateurs. Garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des services informatiques et des données de l'organisation face à des cyberattaques. Assurer la cybersécurité d'une infrastructure réseau, d'un système, d'un service.

## DEBOUCHES PROFESSIONNELS / POURSUITE D'ÉTUDES

**Poursuite d'études** : Le BTS vise l'insertion professionnelle. Avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en licence LMD (licence informatique et parcours MIAGE), en licence professionnelle, en école d'ingénieurs ou en école spécialisée.

**Métiers accessibles** : administrateur systèmes et réseaux; administrateur sécurité; support systèmes et réseaux; technicien avant-vente; technicien d'infrastructure; technicien développement – exploitation; technicien de maintenance; technicien réseaux – télécoms; technicien support et déploiement; technicien systèmes et réseaux.

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Dossier de candidature (dépôt avant le 15/09)
- Inscription sur Parcoursup si éligible
- Accès après avoir signé un contrat d'apprentissage